

Conseil administratif

## MAIRIE - CHANGEMENT DE LA RÉGULATION DU CHAUFFAGE CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE FR. 16'000.00

Vu la volonté de la Ville d'Onex d'entretenir son parc immobilier

Vu la vétusté du système de régulation du chauffage et du fait qu'il ne fonctionne plus

Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

## LE CONSEIL MUNICIPAL

## décide:

à la majorité simple

par 26 oui sur 27 Conseillers municipaux présents

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 16'000.00 destiné à remplacer le système de régulation du chauffage de la mairie
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sous la rubrique 02.31
- De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre

\* \* \*

Signature: